

Les cannabinoïdes synthétiques

Informations pour les professionnel·le·s du domaine
des addictions

Fiche thématique



⚠ Alerte: Cannab...
MDMB-4en-PINACA
18.09.2020



⚠ Alerte: Cannabi...
5CI-ADB-A
10.07.2020



⚠ Alerte: cannabi...
5F-MDMB-PICA
06.10.2020



⚠ Alerte: Cannab...
MDMB-4en-PINACA
18.09.2020



⚠ Alerte: Cannabi...
5CI-ADB-A, AM-694
03.07.2020



⚠ Alerte: Cannabi...
5F-MDMB-PICA, M...
03.07.2020



⚠ Alerte: Cannabi...
5CI-ADB-A
03.07.2020



⚠ Alerte: cannab...
MDMB-4en-PINACA
15.09.2020

© Saferparty Streetwork, Zürich

1 Introduction

Les cannabinoïdes synthétiques sont apparus sur le marché suisse en 2008 comme additifs dans des mélanges d'herbes à fumer (p.ex. le Spice, K2, Yucutan Fire, etc.).^a A l'origine, ces substances ont été créées et proposées comme « Legal Highs » (euphorisants légaux) ou « Research Chemicals » (produits chimiques de recherche), et vendues comme des substituts légaux au cannabis. L'expression « euphorisant légal » est une expression générique utilisée pour décrire les (nouvelles) substances psychoactives non réglementées qui visent généralement à imiter les effets des drogues contrôlées et qui sont vendues librement sur le marché.^b Leur consommation concernait principalement des personnes expérimentées (appelés psychonautes) intéressées par l'effet de telles substances.^c De plus, ces substances ne pouvant être détectées dans les tests d'urine de dépistage du cannabis largement utilisés en Suisse,^d elles étaient souvent consommées par des personnes qui devaient se soumettre à ces tests (suivi de justice, détenu·e·s^e, thérapie résidentielle en addiction, etc.).

En 2019, les premières saisies de chanvre industriel (CBD) avec des cannabinoïdes synthétiques ont eu lieu en Suisse.^f Une année plus tard, de nombreux tests dans les drug checking de Suisse ont été effectués sur les mêmes substances, montrant une présence accrue de cannabinoïdes synthétiques, faussement vendus sur le marché illégal comme du cannabis « ordinaire » contenant du THC. Ce document se base sur différentes études nationales et internationales ainsi que des informations des drug checking de Suisse concernant les cannabinoïdes synthétiques et vise à informer les professionnel·le·s des risques et connaissances actuelles sur ce sujet en Suisse.

2 Substance – les cannabinoïdes synthétiques en bref

Les cannabinoïdes de synthèse sont des produits chimiques synthétiques dont le mécanisme d'action est similaire à celui du delta-9-tétrahydrocannabinol (THC). Ils interagissent avec les mêmes récepteurs que les cannabinoïdes (CB1 et CB2). Les effets sont beaucoup plus puissants que le THC ; les cannabinoïdes synthétiques peuvent engendrer de nombreux effets pouvant mener à une surdose mortelle.

Ces cannabinoïdes synthétiques sont importés sous formes de poudres, d'huiles ou de liquides fortement concentrés, puis sont pulvérisés sur des produits à base d'herbes.^g Actuellement, ils sont surtout pulvérisés sur du cannabis CBD (taux de THC < à 1%) et vendus sur le marché illégal comme du cannabis contenant un taux de THC > à 1%.

3 Situation en Suisse

Les réactions des services de contrôle des drogues en Europe et de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) suggèrent que l'augmentation de la présence de cannabinoïdes synthétiques sur des fleurs de cannabis CBD est un phénomène qui, jusqu'à présent, a été observé principalement en Suisse.^h Ces cannabinoïdes synthétiques sont importés sous formes de poudres, d'huiles ou de liquides fortement concentrés, puis sont pulvérisés sur des produits à base d'herbes.ⁱ Avec cette nouvelle pratique sur le marché illégal, les organisations criminelles vendent du cannabis (CBD)¹ contenant divers cannabinoïdes synthétiques, importés

¹ Concernant l'utilisation de cannabis CBD par les vendeurs, cela pourrait s'expliquer par la chute du prix du CBD ces dernières années notamment en lien avec le fait que les produits de cannabis CBD ne sont plus soumis à l'impôt sur les produits du tabac depuis février 2020, ce qui a engendré une chute de 25% du prix. De plus, le développement d'une forte concurrence sur le marché a impacté également une baisse du prix de vente.

généralement sous forme solide, qui sont pulvérisés sous forme de solutions sur des fleurs de chanvre industriel séchées. Parfois, ces cannabinoïdes synthétiques sont également mélangés à de la résine de cannabis CBD (haschich).

Début 2020, des tests dans les drug checking sur des fleurs de cannabis ou de la résine de cannabis ont montré la présence de cannabinoïdes synthétiques ajoutés.^j Cette même année, de plus en plus de consommateur-trice-s ont fait tester leur cannabis dans les drug checking de Suisse, car ceux-ci soupçonnaient la présence de cannabinoïdes synthétiques. Plus de la moitié des analyses effectuées en laboratoire par le drug checking de Zürich a montré une présence de cannabinoïdes synthétiques. En raison de la capacité limitée du Drogeninformationszentrum Zürich (DIZ), en septembre 2020, une dizaine de personnes souhaitant faire tester leur cannabis ont été refusées par semaine. Depuis octobre 2020, il est possible de faire tester une dizaine d'échantillons supplémentaires par semaine.

Le prix de vente sur le marché illégal ne diffère pas du prix de vente du cannabis THC traditionnel. Les usager-ère-s rapportent que le prix moyen d'achat était de frs. 10.-/gramme de cannabis.^k Le prix n'est donc pas un élément permettant de déceler de quel type de produit il s'agit. En outre, on ne peut ni à l'œil, au goût ou à l'odeur le différencier d'un cannabis à taux élevé en THC. L'achat de ce cannabis s'est fait en majeure partie dans un cercle de connaissances, et dans le reste des cas dans la rue, sur internet ou lors d'une soirée.^l Ainsi, nous pouvons supposer que les personnes qui revendent ce cannabis au sein de leurs cercles d'ami-e-s (consommateurs-vendeurs) ne connaissent pas la réelle composition du produit revendu.

4 Effets et risques pour la santé

Les dangers quant à une consommation de cannabinoïdes synthétiques ne sont pas à sous-estimer. En effet, certains des composés chimiques (p.ex. 5F-MDMB-PICA), actuellement retrouvés dans les échantillons testés en Suisse, ont causé la mort de plusieurs dizaines de personnes en Europe et dans le monde entier.^m Cela pose problème en termes de santé publique notamment pour les consommateur-trice-s qui ne sont pas informé-e-s qu'ils consomment des cannabinoïdes synthétiques, car ceux-celles-ci pensaient acheter du cannabis « ordinaire » avec THC et ont été trompé-e-s sur le produit. Les cannabinoïdes synthétiques qui ne sont pas déclarés comme tels peuvent augmenter les risques de surdoses et d'effets secondaires dangereux pour la santé. En raison de la méthode de pulvérisation de cannabinoïdes synthétiques sur les fleurs de cannabis, la concentration de cannabinoïdes varie considérablement d'une fleur à l'autre et avec elle, l'effet produit et les risques encourus. Il est donc impossible pour les consommateur-trice-s de prévoir l'effet de la consommation.

De plus, des usager-ère-s de cannabinoïdes synthétiques ont également rapporté des effets plus rapides et plus puissants qu'avec du cannabis à haute teneur en THC.ⁿ Certains cannabinoïdes synthétiques ont, en plus de leur grande puissance, un temps de dégradation particulièrement long dans le sang (déteabilité) et peuvent entraîner un effet psychoactif prolongé. Il est donc vivement déconseillé d'en consommer.^o

Les risques pour la santé sont les suivants^p :

- Évanouissements/perte de connaissance (rapide, selon la molécule consommée)
- Tachycardie
- Hypertension artérielle
- Ralentissement de la respiration
- Convulsions (épilepsie)
- Nausées avec vomissements
- Diminution des capacités mentales

- Confusion
- Hallucinations
- Psychoses aiguës
- Comportements agressifs et violents
- Craving (envie irrésistible d'en consommer à nouveau)
- Crise cardiaque

Ces effets ont été jugés particulièrement intenses, principalement dans les 10 à 30 minutes suivant la consommation. Parfois, les usager·ère·s ont dû recourir à des soins médicaux d'urgence en raison de la gravité des symptômes. Nous pouvons, dès lors, parler de risque de surdose lors de consommation de cannabis pouvant aller jusqu'à la mort.

5 Limiter les risques lors de consommation

Toute consommation de substances est toujours associée à des risques pour la santé, c'est pourquoi la consommation de drogues n'est pas recommandée. Si l'on soupçonne que le cannabis contient des cannabinoïdes synthétiques, il est vivement conseillé de ne pas en consommer du tout - même s'il a été acheté au sein du cercle de connaissances. Veillez à informer les usager·ère·s des règles suivantes afin de limiter les risques pour leur santé :

- Faire tester le cannabis dans l'un des drug checking de Suisse. Informations sur www.safezone.ch/alertes
- Les produits à base de cannabis nouvellement achetés doivent être « testés » à la première utilisation : prendre une ou deux bouffées puis attendre une vingtaine de minutes les effets. Si l'effet est inhabituel ou qu'il y a un doute, renoncer à la consommation.
- Eviter la polyconsommation et le mélange de substances (autres drogues, médicaments et alcool y compris). La consommation simultanée de plusieurs types de substances est particulièrement risquée en raison des interactions imprévisibles et encore inconnues.
- Bien mélanger les produits à base de cannabis avant l'utilisation (utiliser un « grinder ») pour éviter une forte concentration d'éventuels cannabinoïdes synthétiques sur les parties de la fleur. Être attentif aux restes de matières tombées sur les parties extérieures des fleurs, car on soupçonne qu'elles contiennent une concentration particulièrement élevée de cannabinoïdes. Être vigilant·e également aux fonds de paquet qui peuvent contenir énormément de résidus de cannabinoïdes synthétiques.
- Consommer toujours en présence d'une personne de confiance qui puisse aider et alerter les urgences médicales en cas de problèmes ou de complications aux numéros suivants :

Urgences médicales - ambulances : ☎ **144**

Tox info suisse en cas d'intoxication : ☎ **145**

- Besoins de conseils ou d'informations dans le domaine des addictions ? Rendez-vous sur : www.indexaddictions.ch et www.safezone.ch

^a Zobel F. *et al.*, « Le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud : Les cannabinoïdes. », *Addiction Suisse/Ecole des sciences criminelles/Unisanté*, Lausanne, janvier 2020, p. 37

^b Observatoire Européen des drogues et toxicomanie, « Perspectives sur les drogues, les cannabinoïdes de synthèse en Europe », 6.6.2017, online :

https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/2753/Synthetic%20cannabinoids_2017_FR.pdf

^c Schori D., « Synthetische Cannabinoide: Ergebnisse aus dem Drug checking der Stadt Zürich, Januar bis August 2020, Informationen für Fachpersonen im Bereich Drogen und Schadensminderung », *DIZ*, Zürich, 10 septembre 2020, p. 2

^d Schläpfer M., Bissig C., Bogdal C., « Synthetische Cannabimimetika auf Industriehanfblüten, ein gefährliches Aufeinandertreffen zweier bekannter Phänomene », *Bundesamt für Polizei fedpol*, Kriminalistik 7/2020, p. 434

^e Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, « Rapport européen sur les drogues 2019: Tendances et évolutions », *Office des publications de l'Union européenne*, Luxembourg, 2019, p. 56

^f Schläpfer M. *et al.*, *op. cit.*, p. 433

^g Genest M., Villeneuve E., « Cannabinoïdes synthétiques : le danger d'une exposition accidentelle », in *Bulletin d'information toxicologique*, volume 34, numéro 2, pp. 16-21

^h Schori D., *op. cit.*, p. 3

ⁱ Genest M., Villeneuve E., « Cannabinoïdes synthétiques : le danger d'une exposition accidentelle », in *Bulletin d'information toxicologique*, volume 34, numéro 2, pp. 16-21

^j https://www.infodrog.ch/files/content/nightlife/fr/2017_4-neu_factsheet_drugchecking_fr.pdf mais également <https://www.safezone.ch/alertes-actuelles.html> consultés le 16.09.2020

^k Schori D., *op. cit.*, p. 6

^l Schori D., *op. cit.*, p. 3

^m <https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/9122/Risk%20assessment%205F-MDMB-PINACA.pdf>, consulté le 3.12.2020

ⁿ Zobel F., Cannabinoïdes de synthèse : radiographie d'une alternative au cannabis, in *Dépendances* n°53, août 2015, p. 29

^o Schori D., *op. cit.*, p. 5

^p Observatoire européen des drogues et toxicomanies, *op. cit.*, 6.6.2017, online :

https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/2753/Synthetic%20cannabinoids_2017_FR.pdf

6 Sources

Publications

Charrière R., « Lettre d'information n°147, Statut juridique des mélanges d'herbes à fumer de type Spice », Office fédéral de la santé publique OFSP, ref. 410.0003-9/599437, Berne, 12 mai 2009

Genest M., Villeneuve E., Cannabinoïdes synthétiques : le danger d'une exposition accidentelle, in Bulletin d'information toxicologique, volume 34, numéro 2, pp. 16-21.

Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Rapport européen sur les drogues 2019: Tendances et évolutions, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2019, 100 p.

Schläpfer M., Bissig C., Bogdal C., «Synthetische Cannabimimetika auf Industriehanfblüten, ein gefährliches Aufeinandertreffen zweier bekannter Phänomene», Bundesamt für Polizei fedpol, Kriminalistik 7/2020, pp. 433-435.

Schori D., « Synthetische Cannabinoïde: Ergebnisse aus dem Drug checking der Stadt Zürich, Januar bis August 2020, Informationen für Fachpersonen im Bereich Drogen und Schadensminderung », DIZ, Zürich, 10 septembre 2020, 6 p.

Zobel F., « Cannabinoïdes de synthèse : radiographie d'une alternative au cannabis », in Dépendances, n°53, août 2015, pp. 28-31.

Zobel F, Esseiva P, Udrisard R, Samitca S, « Le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud : Les cannabinoïdes. », Addiction Suisse/Ecole des sciences criminelles/Unisanté, Lausanne, janvier 2020.

Sites internet consultés

https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/2753/Synthetic%20cannabinoids_2017_FR.pdf, consulté le 6.10.2020

<https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/9122/Risk%20assessment%205F-MDMB-PINACA.pdf>, consulté le 3.12.2020

https://www.infodrog.ch/files/content/nightlife/fr/2017_4-neu_factsheet_drugchecking_fr.pdf, consulté le 6.10.2020

<https://www.safezone.ch/alertes-actuelles.html>, consulté le 6.10.2020

https://www.saferparty.ch/tl_files/images/download/file/aktuelles%202020/Synthetische%20Cannabinoide%20Auswertung%20August%202020.pdf, consulté le 06.10.2020

Images

Saferparty Streetwork, Zürich, en ligne : <https://www.saferparty.ch/231.html>

Mentions légales

Edition

Infodrog

Centrale nationale de coordination des addictions

Eigerplatz 5

CH-3007 Bern

+41(0)31 376 04 01

office@infodrog.ch

www.infodrog.ch

Auteur-e-s

Melody Guillaume, Infodrog

Marc Marthaler, Infodrog

Alwin Bachmann, Infodrog

Relecture :

Sandra Bärtschi, Infodrog

Dominique Schori, Streetwork Saferparty

© Infodrog 2020